

Mon Accompagnateur Rénov' : un tiers de confiance pour réaliser des rénovations performantes et efficaces

Synthèse



1. Contexte

La mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' s'intègre dans le déploiement des objectifs de politique publique portés par **France Rénov'**.

2. Quelles aides sont concernées et à partir de quand ?

Les aides de l'ANAH soumises à accompagnement obligatoire :

- **Ma Prime Rénov' Sérénité** et **Loc'Avantages** à partir du 1er janvier 2023 ;
- **Ma Prime Rénov'** avec deux gestes de travaux ou plus lorsque **l'aide dépasse 10 000 €** (hors CEE) à partir de septembre 2023.

Ne concerne que les travaux réalisés dans les **logements individuels**.



3. Où se renseigner ?

Les **Espaces Conseil France Rénov' (ECFR)** sont les points d'entrée privilégiés des ménages dans le parcours d'accompagnement, ils identifient les cas qui exigent un accompagnement.

4. Le rôle de Mon Accompagnateur Rénov'

- Audit énergétique et élaboration des scénarios de travaux (visite)
- Aide à la recherche d'entreprises
- Plan de financement
- Montage des dossiers d'aides
- Suivi des travaux
- Aide à la prise en main du logement post-travaux (visite)



5. Les acteurs éligibles au dispositif

- Au **1er janvier 2023**, les opérateurs dits historiques (Espaces Conseil France Rénov', opérateurs Anah...) sont réputés agréés jusqu'en septembre 2023, au-delà de cette période, ils devront avoir obtenu leur agrément.
- Au **1er septembre 2023**, tous les acteurs privés souhaitant effectuer des missions d'accompagnement doivent déposer une demande d'agrément.

Préalables à la demande d'agrément : disposer de qualifications techniques, être soumis à des clauses d'impartialité.

La plateforme visant à gérer les demandes d'agrément et leur instruction sera disponible au printemps 2023.

En savoir plus :

- [France Rénov'](#)
- [ANAH](#)
- [Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 pris pour application de l'article 164 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)
- [Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat](#)